

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2024

---

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CS937

présenté par

Mme Rilhac, Mme Clapot, Mme Dordain, Mme Dupont, Mme Brugnera, M. Sorre, M. Cormier-Bouligeon, Mme Dubré-Chirat, Mme Peyron, Mme Decodts, M. Rebeyrotte, M. Roseren, Mme Tiegna, M. Pont, M. Giraud, Mme Petel, Mme Melchior et M. Rousset

-----

### ARTICLE 3

Compléter la première phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« ainsi que la formalisation ou la révision de ses directives anticipées ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer, lors des échanges avec l'équipe de soins et de la rédaction du plan personnalisé d'accompagnement, la rédaction ou la révision des directives anticipées.